

Bruxelles, le 18 avril 2017

KBC apporte des précisions sur le rapport de la Coalition Climat relatif au désengagement des combustibles fossiles

La Coalition Climat - une plateforme commune d'ONG et d'organisations sociales - publie un rapport sur les investissements dans les énergies fossiles, dans lequel KBC est mentionné. La Coalition Climat demande aux institutions financières - dont KBC - l'arrêt du financement de sociétés impliquées dans l'extraction, la transformation et la vente de combustibles fossiles, de même qu'un plan de sortie des énergies fossiles.

KBC reconnaît pleinement l'importance du problème climatique et est conscient de sa responsabilité en tant que partie prenante dans la société. Sur cette base, une politique claire a été définie et KBC participe, sous plusieurs angles, à la lutte contre le réchauffement climatique. En plus d'une politique active de désinvestissement, KBC s'engage à favoriser clairement la transition vers une économie et une société à faible émission de carbone. KBC a publié le 12 septembre 2016 plusieurs directives - nouvelles et actualisées - dans le cadre de sa politique de développement durable. La Coalition Climat reconnaît d'ailleurs que cette politique n'est pas reflétée intégralement dans le rapport, du fait que la période de recherche avait été clôturée antérieurement.

Dans ces lignes stratégiques, KBC précise les mesures concrètes en termes d'octroi de crédit au secteur de l'énergie et d'assurance des activités d'exploitation de ce secteur. Ces lignes stratégiques stipulent que KBC :

- relève à 50% au moins la quote-part des sources d'énergies renouvelables dans l'ensemble des crédits que nous octroyons au secteur énergétique, au plus tard à l'horizon de 2030 ; cette part est déjà de 42% actuellement ;
- met immédiatement un terme au financement de l'extraction de charbon et de la production d'électricité dans des centrales à charbon (sauf en République tchèque, où une politique de désengagement progressif est mise en place) ;
- mettra un terme au financement de la production d'électricité à base de pétrole ;
- impose des conditions très strictes au financement d'entreprises intégrées dans le domaine de l'énergie, conditions applicables tant aux entreprises énergétiques qu'aux compagnies minières* (maximum 50% du chiffre d'affaires lié au charbon) ;
- n'octroie aucun financement à la production de pétrole et de gaz non conventionnels*.

*(*Contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport)*

KBC est toutefois persuadé que le désengagement des combustibles fossiles doit s'inscrire dans un cadre global plus large. Sur la base de considérations technologiques, macroéconomiques et de facteurs liés à l'économie d'entreprise, l'arrêt complet et immédiat de toute forme de financement de projets existants et futurs liés aux énergies fossiles est impossible actuellement. Ceci dit, KBC continuera à confronter

constamment sa politique énergétique aux développements technologiques et industriels, afin de trouver un équilibre réaliste entre engagement sociétal et soutien des économies dans lesquelles elle joue un rôle actif.

KBC déplore que le rapport fasse fi de l'importance des entreprises énergétiques qui sont en pleine mutation vers les énergies renouvelables. KBC s'interroge aussi sur les montants mentionnés, qui sont basés sur un certain nombre d'hypothèses et sur un instantané du passé. Par ailleurs, le montant décrit dans le rapport comme "actions en portefeuille" se compose principalement d'avoirs détenus pour le compte de clients par l'intermédiaire de fonds d'investissement.

KBC offre à ses clients investisseurs le choix entre des investissements durables ou conventionnels et redouble d'ambition en ce qui concerne les fonds d'investissement durables.

KBC continue d'œuvrer à la réalisation de ses objectifs en matière de responsabilité sociétale et communique à ce propos en toute transparence dans son [Rapport à la Société](#), qui peut être consulté sur son site. Vous y trouverez également les lignes stratégiques de KBC en matière d'[entreprise durable](#).

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Corporate
Communication /
Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service presse
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer
Fax 02 429 81 60
E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com ou peuvent être obtenus sur demande adressée par e-mail à pressofficekbc@kbc.be.

Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group
